

L'Institut canadien des ingénieurs ? Un organisme essentiel pour l'avenir du génie au Canada

1.0 Histoire et mandat



Institut canadien des ingénieurs (ICI), qui fut jadis la plus importante association dans le domaine du génie au Canada, continue de jouer un rôle important dans la vie d'une profession regroupant diverses disciplines.

Fondée à Montréal, en 1887, en vertu d'une charte royale, la "Canadian Society of Civil Engineers" avait pour objectif de diffuser les renseignements et les expériences techniques. Vingt-cinq années plus tard, elle comptait 3,000 membres et regroupait des disciplines comme le génie mécanique, le génie électrique et le génie minier. Afin de mieux refléter ce caractère multidisciplinaire, le Parlement amendait, en avril 1918, la charte de la Société, qui devenait L'institut canadien des ingénieurs (ICI).

L'ICI a poursuivi sa croissance. Au début des années soixante, elle comptait plus de 22 000 membres, à travers tout le pays. Comme c'est le cas dans beaucoup de gros organismes, l'organisation de services pour une aussi vaste gamme de membres représentait un énorme défi. On a donc accordé une importance plus grande aux divisions techniques de l'ICI en en faisant des "sociétés", qui finirent par obtenir un statut de société autonome. De nos jours, l'ICI est devenu une fédération regroupant ces sociétés.

Chronologiquement, la première de ces sociétés fut la Société canadienne de génie mécanique (SCGM), constituée en 1970. Elle fut suivie par la Société canadienne de génie civil (SCGC) et la Société canadienne de géotechnique (SCG), en 1972, et la Société canadienne de génie électrique (SCGE) en 1973, devenue **IEEE Canada** à la suite d'une fusion avec la région no 7 de la IEEE. D'autres membres de l'ICI se sont intégrés au Groupe des membres généralistes, qui s'est depuis transformé en Société canadienne de gestion en ingénierie.

De nouvelles sociétés se sont également jointes à cette fédération qu'est l'ICI, dont : la Société canadienne de génie chimique (SCGCh), en 1998, la Société nucléaire canadienne (SNC), en 2001, et, encore plus récemment, la section maritime canadienne de la Société de technologie marine (STM) et l'Organisation des membres à vie (OMV). Le nombre total de membres au sein des neuf sociétés membres dépasse 20,000, et l'ICI est toujours prêt à accueillir d'autres sociétés reliées à la profession d'ingénieur.

2.0 Les services de l'ICI

Le mandat fondamental de l'ICI est de rendre service aux sociétés membres en offrant des services communs qui enrichissent la valeur de l'appartenance de chaque membre à ces sociétés. L'ICI encourage l'épanouissement de toutes les professions reliées au génie en faisant la promotion de normes de qualité en matière de formation permanente et d'activités de perfectionnement.

Voici un aperçu des services offerts par l'ICI, et qui sont autant d'avantages additionnels que vous offre votre qualité de membre de l'ICI. Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site web de l'ICI, à l'adresse suivante (www.eic-ici.ca).

Un authentique forum permettant aux sociétés membres de partager leurs renseignements et leurs expériences. Un conseil d'administration formé des présidents de chaque société membre, et un petit exécutif, dirigent l'ICI. Les réunions du c.a. et les ateliers permettent aux sociétés de mettre en commun leurs meilleures pratiques et de discuter des préoccupations de la profession.

Un forum virtuel est offert aux membres par le truchement du site web de l'ICI. Il offre le nouveau "**Centre d'affaires des ingénieurs**", qui permet de consulter les occasions d'affaires, diverses activités, diverses offres, les emplois disponibles, les communiqués de presse, les demandes à Dun & Bradstreet et les réponses fournis par diverses personnes-ressources.

L'assurance pour les administrateurs est achetée pour l'ensemble des sociétés membres, ce qui réduit les frais d'assurance pour chaque société.

par *Guy C. Gosselin,*
EIC, Ottawa, ON

La représentation des sociétés membres lors des réunions avec d'autres organismes nationaux de la profession, comme le Conseil canadien des ingénieurs (CCI), l'Académie canadienne du génie (ACG), l'Association des ingénieurs-conseils du Canada (AICC), le Partenariat en faveur des sciences et de la technologie et les Ingénieurs pour le secours en cas de catastrophe (RedR-Canada).

Des normes reconnues en matière de formation permanente et de perfectionnement ont été adaptées par l'ICI pour correspondre aux besoins de la profession au Canada, et des ententes sont maintenues avec des **Fournisseurs de qualité** qui décernent des unités de formation permanente (UFP) de l'ICI aux personnes qui participent à leurs programmes.

Un registre des UFP est tenu par l'ICI, où les ingénieurs peuvent consigner leurs expériences en matière de perfectionnement et de formation permanente. Il suffit de signifier à un fournisseur reconnu par l'ICI que vous désirez faire enregistrer vos UFP auprès de l'ICI, et les inscriptions au registre seront effectuées. Vous pourrez ainsi compter sur un dossier facilement utilisable attestant de toutes vos activités en matière de formation permanente, et le tout est garanti par un organisme tiers jouissant d'une grande crédibilité.

Un registre des activités de perfectionnement fait également partie du site web de l'ICI, où les ingénieurs peuvent consigner leurs Heures de perfectionnement (HP). Nombre d'organismes de régie des professions reconnaissent les HP comme étant une mesure valable des activités de perfectionnement pour lesquelles il n'y a pas d'UFP. L'usage du registre est gratuit et confidentiel (protégé par un mot de passe) ; vous pouvez ainsi garder votre propre dossier à jour, et imprimer votre propre dossier à partir de votre propre ordinateur.

Le programme des **Prix, distinctions honorifiques et "fellows"** de l'ICI représente le programme de récompense le plus prestigieux pour toutes les sociétés membres. À tous les ans, 20 membres des sociétés reçoivent le titre de "fellow", et jusqu'à six prestigieuses médailles sont attribuées à l'occasion d'un banquet très court.

Le comité des **Affaires historiques et des archives** rend service à l'ensemble de la profession au Canada en recueillant des renseignements, en publiant des communications, et en faisant reconnaître, par le public, les grands ingénieurs canadiens, et en voyant à ce que des plaques commémoratives soient installées sur les lieux historiques du génie au Canada. Le président du comité des affaires historiques de la SCGC fait partie de ce comité de l'ICI.

3.0 En guise de conclusion...

L'ICI a connu beaucoup de changements au cours des 116 années de son histoire, mais elle a toujours eu une constante : son dévouement total pour l'avancement de la profession. Aujourd'hui, cette mission s'articule autour des activités suivantes :

- La promotion de la coopération entre ses sociétés membres, de façon à assurer des normes de qualité supérieure ainsi qu'un registre national pour la formation permanente et le perfectionnement.
- Aider à améliorer l'image de la profession
- Souligner l'excellence du génie canadien par ses prix et ses récompenses
- Sensibiliser le public à l'importance de l'histoire du génie canadien